Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N06-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL
Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.
ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)
DEPORT : Jacques EDERN

Date de la convocation : 19 février 2026 **Date d'affichage :** 19 février 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 39 Votants : 43		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2026-02-N06	**Nomenclature** 3.2	**Rapporteur** Éric LE BOUR	**Chef de projet :** Gilles LE MAREC
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Économique	**Enjeu : Dynamiser l'économie du territoire**		**Action : Affirmer son développement économique**

Objet : Village d'entreprises de la gare – Cession terrain communal

Éric LE BOUR, Vice-Président, informe que la commune de Saint-Pol-de-Léon est propriétaire de la parcelle cadastrée AR n°641, d'une superficie de 2.499 m², située dans le périmètre de la Concession d'aménagement portée par Haut-Léon Communauté pour la création du « Village d'Entreprises de la Gare ».

Considérant le prix d'acquisition de cette parcelle d'un montant de 69.600 euros, les frais annexes et le taux d'inflation, la commune estime la valeur vénale de ce terrain à 82.288,68 euros représentant environ 1 % du coût total de l'opération hors aménagement du domaine publique communal.

Afin de favoriser la réalisation de cet aménagement et la commercialisation subséquente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pol de Léon, par délibération du 3 décembre 2025, a décidé de la cession de cette parcelle au profit de la Communauté, à l'euro symbolique forfaitaire, dans la mesure où il s'agit d'une opération intervenant dans le cadre de la Concession Publique d'Aménagement.

Comme arrêté dans le contrat de Concession, Haut-Léon Communauté rétrocédera cette parcelle à la l'aménageur SemBreizh.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N06-DE

Après avoir pris connaissance de la Délibération du Conseil Municipal de Saint-Pol de Léon du 3 décembre 2025 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Développement Économique du 28 janvier 2026 et du Bureau Communautaire du 18 février 2026 de réserver une suite favorable au transfert du terrain communal localisé sur le futur site du Village d'Entreprises de la Gare à Saint-Pol de Léon ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance du déport de Jacques EDERN, qui n'a pas participé aux échanges et constaté qu'il n'était pas présent dans la salle lors de la présentation de cette question et à la délibération ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'entériner la cession parcelle de la commune de Saint-Pol-Léon :
  - Cadastrée Section AR n°641 ;
  - Superficie de 2.499 m² ;
  - D'une valeur vénale estimée à 82.288,68 euros ;
  - Au profit de Haut-Léon Communauté ;
  - À l'euro forfaitaire ;
- De rétrocéder cette parcelle au concessionnaire SemBreizh car constituant une partie de l'assiette foncière de l'opération d'aménagement ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Présents	**39**
Pouvoirs	**4**
Votants	**43**
Pour	**43**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

